



Le portail « Travail forcé sous le régime nazi »

www.zwangsarbeit.eu

Le portail d'information « Travail forcé sous le régime nazi » des Archives Fédérales comporte, entre autres contenus, un aperçu des fonds d'archives qui contiennent des documents significatifs autour du thème du travail forcé en Allemagne et dans les territoires sous occupation allemande. Outre l'emploi de civils en tant que main-d'œuvre, le portail vise également le travail forcé accompli dans les camps de concentration et les ghettos, et par des prisonniers de guerre, des Juifs et des déportés d'autres nationalités. Des documents d'origines très diversifiées et de types différents livrent des informations précises sur l'emploi et les recrutements, les conditions de travail et de vie des travailleurs et de leurs familles abandonnées, sur l'organisation du travail ainsi que sur le corollaire de questions y afférentes. La gamme des archives s'étend, par exemple, des dossiers techniques gérés par l'administration autonome et de l'occupation au niveau local et régional jusqu'à des collections de photos, films, et affiches.

Les services d'archives entrent eux-mêmes leurs données dans l'aperçu des fonds d'archives par le biais d'Internet. Pour ce faire, il suffit de disposer d'une connexion Internet et d'un logiciel de navigation classique. Un masque de saisie clairement structuré et facile à compléter permet d'entrer directement dans une banque de données en ligne. Les informations peuvent être immédiatement mises à disposition sur Internet. Les Archives Fédérales ne facturent ni la mise en ligne, ni le stockage et la présentation des données, ni l'entretien du portail. L'inscription d'une institution sur ce portail requiert la création d'un code d'accès, que les Archives Fédérales envoient sur demande aux services d'archives et organisations apparentées intéressés.

Les entrées comporteront pour l'essentiel :

1. une description générale des collections relatives à un thème spécifique, à l'aide d'indications sur la nature des documents (type de document écrit, par exemple) et sur l'essentiel de son contenu, sous forme de résumé ;
2. une liste des fonds partiels pertinents que détient l'institution. Une indexation matière plus détaillée peut également être ajoutée ici.

Tous les services d'archives, mémoriaux, musées et organisations apparentées qui possèdent du matériel sur le thème du travail forcé sous le régime nazi, sont cordialement invités à participer à l'élaboration du portail.

Pour obtenir un code d'accès ou des informations supplémentaires, veuillez adresser un courrier électronique aux Archives Fédérales à l'adresse suivante :

berlin@bundesarchiv.de

Objet : « Zwangsarbeit » (« Travail forcé »)